

**Association Nationale Agricole pour le Développement de l'Assurance Vie  
(ANADAV)**

---

**Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901  
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet - 75009 PARIS**

---

***RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 22 MARS 2023***

Mesdames, Messieurs,

L'Association a été créée en mars 2006 pour absorber à la fois l'ensemble des AADAV régionales ou départementales, auxquelles adhéraient les assurés, et leur fédération, la FNAADAV, souscriptrice de la plupart des contrats auprès de Groupama Vie, dans un souci de rigueur et de simplification de gestion dans un cadre national.

A l'issue de ces opérations de fusion-absorption menées à leur terme fin juin 2006 à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ensemble des droits et obligations des entités absorbées ont été transférés de plein droit à l'ANADAV. Cette Association est ainsi devenu un partenaire essentiel de Groupama Vie puisqu'elle est désormais souscriptrice de la plupart des contrats groupe d'assurance vie à adhésion individuelle (hors les contrats spécialisés, agricoles et « Madelin ») diffusés par les Caisses régionales, dont notamment les produits phares que constituent « Groupama Epargne » et « Groupama Modulation », ainsi que les principaux produits de prévoyance, sans oublier le régime de retraite en points « REPMA », qui n'est plus ouvert aux nouvelles souscriptions mais dont le taux de couverture reste remarquable

Les statuts de l'Association ont été revus depuis sa création pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1<sup>er</sup> août 2006, puis pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007 et enfin pour mise en conformité avec la loi Pacte n° 2019-486 du 22 mai 2019.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant engendré la création de Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2022, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

## **I - RAPPORT D'ACTIVITES**

Les données chiffrées afférentes aux résultats des contrats souscrits par l'Association auprès de Groupama Gan Vie, ainsi que le point de situation à fin 2022 et les perspectives de développement des différents contrats sont détaillés dans deux rapports annexes (un rapport général tous produits, un rapport spécifique sur le REPMA).

### **Point sur les avenants signés en 2022 par le Président du Conseil**

- **GROUPAMA MODULATION**

Le 23 novembre 2022, ajout de 2 nouveaux profils (*Equilibre développement humain et Equilibre France Europe perspectives*) au sein de la Gestion Déléguée.

- **GROUPAMA MODULATION et GROUPAMA PREMIUM**

Le 8 mars 2022,

- ajout de 3 supports temporaires en UC :

Versalto Mai 2022,

Héliopse Mai 2022,

Porphyre Vert Mai 2022,

- ajout de 4 nouveaux profils durables (*sérénité durable, modéré durable, dynamique durable et offensif durable*) au sein de la Gestion Déléguée.

Le 18 mai 2022, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Versalto Septembre 2022,

- Porphyre Transition Climat Septembre 2022.

Le 28 septembre 2022, l'option *Lissage des investissements* jusqu'alors proposée uniquement en Gestion Libre est étendue à la Gestion Déléguée.

Le 28 septembre 2022, ajout de 2 supports temporaires en UC :

- Porphyre Vert Janvier 2023,

- Opportunité Zen Janvier 2023.

- **GROUPAMA HORIZON RETRAITE**

Le 28 septembre 2022, modification de la clause de revalorisation sur le fonds en euros pour les opérations réalisées en cours d'année.

- **GROUPAMA EMPRUNTEUR**

Le 28 septembre 2022, mise en conformité avec la loi Lemoine (conditions de résiliation et substitution par un autre contrat emprunteur, renforcement des obligations d'information sur la résiliation infra-annuelle, réduction du « droit à l'oubli » pour certaines pathologies et suppression conditionnée des formalités médicales à l'adhésion).

## Opération d'abondement sur Groupama Modulation

Un abondement de l'ANADAV a été mis en place, en 2022, à l'ouverture de contrats Groupama Modulation au nom des enfants ou petits-enfants des adhérents titulaires d'un contrat d'épargne.

La cible : les clients Groupama détenteurs d'un contrat Vie mono ou multi-supports ayant dans leur foyer des enfants ou petits enfants de moins de 25 ans non-détenteurs d'un contrat Groupama Modulation.

Au 31 décembre 2022, 192 nouveaux contrats ont bénéficié d'un abondement pour un montant global de 14 200 €.

## II - RAPPORT FINANCIER

### 1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	414 895	Produits d'exploitation	667 781
Dotation aux dépréciations	35 276		
Impôt sur les sociétés	42 421	Produits financiers	1 433
Résultat bénéficiaire	176 622		
<b>Total</b>	<b>669 214</b>		<b>669 214</b>

### Commentaires :

#### Les produits :

Les cotisations et droits d'entrée s'élèvent à 602 582 €, le prélèvement sur les contrats d'épargne s'élève à 25 000 €.

Les produits financiers correspondent aux intérêts sur le CTP et le compte épargne BNP.

#### Les charges :

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 414 895 € correspondent principalement à :

- ✓ Frais relatifs à la convocation individuelle à l'Assemblée Générale : 277 183 €
- ✓ Location de bureau et charges locatives : 26 708 €
- ✓ Frais de fonctionnement courant : 25 042 €
- ✓ Frais de déplacement et ITP : 19 307 €
- ✓ Locations de salles : 16 663 €

- ✓ Opération d'abondement : 14 200 €
- ✓ Honoraires comptables : 9 026 €
- ✓ Honoraires juridiques : 8 137 €
- ✓ Prime assurance responsabilité civile administrateurs : 7 661 €

## 2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Brevets, licences, logiciels	674	Réserves	1 352 661
Autres immob. financières	3 502	Report à nouveau	1 028 857
	4 176	Résultat de l'exercice	+ 176 622
			2 558 140
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>DETTES</b>	
Créances	119 982	Dettes financières	49
Valeurs mob. de placement	1 582 379	Dettes fournisseurs	7 068
Disponibilités	864 357	Dettes fiscales et sociales	0
Charges constatées d'avance	13 901	Autres dettes	19 539
	2 580 620		26 656
<b>TOTAL</b>	<b>2 584 796</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 584 796</b>

### *A l'actif*

#### Brevets licences logiciels

Il s'agit du dépôt de la marque et du logo de l'Association.

#### Autres immobilisations financières

Il s'agit du dépôt de garantie versé pour le local de l'Association.

#### Créances

Il s'agit principalement d'un excédent d'acompte d'impôts sur les sociétés versé, d'un crédit de TVA et de cotisations à recevoir.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées notamment de titres Groupama Equilibre (405 003 €) et Euro capital durable I (103 506 €) et d'un contrat de capitalisation (1 100 000 €).

#### Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde des comptes bancaires BNP.

### Charges constatées d'avance

Elles correspondent à la quote-part du coût de l'assurance de Responsabilité Civile, au loyer du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et à l'hébergement du Site Internet, réglés d'avance en 2022 au titre de l'exercice 2023.

### *Au passif*

#### Autres dettes

Les autres dettes sont représentées par des charges à payer non encore facturées à l'Association et relatives principalement aux honoraires comptables et juridiques de l'année 2022.

### **3) Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de **176 622 euros** de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	176 622 €
- Report à nouveau précédent	1 028 857 €
- <b>Total</b>	<b>1 205 479 €</b>

#### Affectation :

- <b>Au report à nouveau</b>	<b>1 205 479 €</b>
------------------------------	--------------------

### **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2024**

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de la progression attendue des adhésions et des contraintes relatives au mode de convocation des assemblées générales.

Vous trouverez, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**